



## Communiqué de presse

**Alerte cyclonique : maintien au niveau ROUGE  
POINT DE SITUATION A 13H00**

Le Préfet a réuni les services de l'État et de Météo-France aujourd'hui à 12h30 pour un point de situation sur la tempête tropicale BRET.

### Point situation météorologique :

- BRET maintient son déplacement vers l'ouest. A ce stade, la zone la plus probable de passage du centre de BRET se situe au sud de la Martinique. Dans cette configuration, notre île se situe dans la zone de vent fort.
- En conséquence, l'état de la mer commence à se dégrader. Au pic de l'évènement, les creux moyens peuvent atteindre localement 6 m à la façade Atlantique et dans le canal de la Dominique, et jusqu'à environ 7 m dans le canal de Sainte-Lucie.
- Le vent commence à se renforcer à partir de cet après-midi. Au pic de l'évènement, le vent moyen souffle entre 60 et 70 km/h sur la moitié nord de notre île, et entre 70 et 90 km/h en moyenne sur la moitié sud. Les rafales peuvent atteindre 100 à 120 km/h et localement 150 km/h sur les zones les plus exposées.
- Les premiers passages fortement pluvieux sont attendus en fin d'après-midi. Sur la durée de l'évènement, les cumuls de pluies peuvent atteindre 120 à 150 mm, localement 200 mm. Le phénomène semble passer relativement rapidement et l'amélioration progressive est attendue à partir de la matinée de demain, vendredi.

### **L'alerte est maintenue au niveau ROUGE**

Le centre opérationnel départemental a été activé par le Préfet à 12h00. Il restera actif toute la journée et durant la nuit de jeudi à vendredi.

Les autorités aéroportuaires ont décidé la fermeture de l'aéroport Aimé Césaire à compter de 12h00 et jusqu'à nouvel ordre.

Un nouveau point de situation sur la tempête tropicale BRET sera fait par les services de l'État **aujourd'hui à 17h00.**

La Préfecture rappelle les mesures individuelles et collectives suivantes, à diffuser le plus largement possible.



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Mesures collectives :

- L'activité économique est arrêtée et les acteurs économiques doivent mettre en œuvre les mesures de protection de leur entreprise ou commerce et libérer le maximum de leur personnel,
- Tous les transports en commun sont interrompus (bus, liaison inter-îles, etc.),
- Tous les grands rassemblements (sportifs, festifs, culturels, etc.) sont annulés,
- Toutes les sorties en mer (professionnelles ou loisirs) sont formellement interdites,
- Tous les animaux, y compris ceux de compagnie, doivent être rentrés,
- Les médias vont diffuser de manière continue les informations sur le phénomène.

## Mesures individuelles :

- Tenez-vous informés de l'évolution du phénomène en consultant régulièrement les bulletins de Météo-France et appliquez les consignes de sécurité,
- Avant de prendre la route, informez-vous des éventuelles déviations mises en place par la Collectivité territoriale de Martinique,
- Préparez votre habitation (protection des ouvertures, mise à l'abri des objets, démontage des installations susceptibles d'être emportées),
- Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation,
- Protégez vos documents personnels et importants (papiers d'identité, carnet de vaccination, factures, certificats de garanties, etc.),
- Si vous habitez en zone inondable, surveillez la montée des eaux,
- Ne vous engagez sous aucun prétexte à pied ou en voiture sur une voie immergée,
- Les activités en mer sont totalement interdites (ex. : kitesurf, voile),
- Signalez votre départ et votre destination à des proches,

La cellule d'information au public de la préfecture sera ouverte jusqu'à 17h00. **Le numéro à contacter est le suivant : 05 96 39 39 89.**

Tenez-vous informés en suivant la Préfecture sur ses comptes officiels sur les réseaux sociaux (Facebook : [prefetdelamartinique](#) ; Twitter : [@prefet972](#)).

**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la communication interministérielle**